

Événement-bénéfice 5e anniversaire
Université du Québec à Montréal
Le 20 octobre 2012

Allocution de madame Hélène Bolduc, présidente de l'AQDMD

Bonjour et merci d'être venus aujourd'hui.

J'ai choisi deux citations extraites de l'oeuvre d'Albert Camus. Elles m'ont souvent inspirée et résument bien, je pense, le sens de la lutte que nous avons entreprise pour obtenir cette ultime liberté.

« La dignité de l'homme est sa capacité de révolte contre l'injustice et son combat pour la liberté. »

« Nous sommes les seuls animaux de la terre à pouvoir changer notre destin face à la mort. »

Quelles sont nos valeurs et la mission que nous poursuivons, quelles ont été les personnes qui ont fait ce que nous sommes aujourd'hui? Vers quoi se dirige-t-on dans les prochains mois?

La mission est clairement définie dans ce court texte.

« Nous militons pour que chaque personne ait le droit d'avoir une fin de vie conforme aux valeurs de dignité et de liberté qui l'ont toujours animée et pour que soit respectée sa volonté personnelle. »

Nous croyons qu'il n'y a pas de dignité sans liberté. N'est-ce pas ce qui nous différencie de l'espèce animale? En termes clairs, il n'y a pas plus ou moins de dignité à être un héros, un saint martyr qu'à souhaiter avoir l'aide d'un médecin pour cesser de mourir lentement et à petit feu. Cette décision intime appartient à chacun.

D'où venons-nous? Il est important de rappeler la contribution de nos prédécesseurs qui se sont penchés sur la question et ont collaboré dès le départ avec nous. L'ADMD Belgique, l'ADMD France et occasionnellement plusieurs autres Associations au Canada (Dying with Dignity et la Farewell Foundation), en Europe, aux É.-U. et même en Australie ont été des alliées inconditionnelles de tous les instants dans nos actions. Nous avons beaucoup profité de leurs expériences et je les remercie de tout cœur. Ces contacts ont été facilités grâce au soutien et à l'amitié de Nathalie Andrews pour les Québécois et aux liens qu'elle a avec toutes les organisations de la Fédération internationale, la World Federation Right to die Societies (WFRtDS).

Des médecins tels les Drs Bernard Senet et Dominique Rossignol sont venus bénévolement faire des tournées d'entrevues et de conférences. Récemment, le Dr Jan Bernheim a accepté d'être témoin expert dans la cause de Madame Leblanc

Dans la sphère politique, deux femmes poseront les jalons d'un débat législatif dans leur parlement respectif. En novembre 2005 et à quatre reprises, Madame Francine Lalonde a présenté au parlement fédéral un projet de loi privé sur le Droit de mourir dans la dignité. Elle est aussi à l'origine de la création de notre association. C'est en quelque sorte notre marraine. En décembre 2009, Madame Véronique Hivon, députée au Parlement du Québec, a fait adopter à l'unanimité une motion pour la création d'une commission parlementaire sur la question de mourir dans la dignité afin de sonder le pouls de la population. Elle a coprésidé cette commission qui a remis son rapport en mars 2012. C'est à l'unanimité que les partis politiques ont adopté les recommandations du comité parlementaire. Maintenant, Madame Hivon se prépare à présenter un projet de loi à l'Assemblée nationale du Québec au printemps prochain.

Permettez que je souligne la contribution de deux personnes engagées depuis très longtemps dans cette cause. D'abord le Dr Marcel Boisvert qui prendra la parole dans quelques minutes. Déjà en 1983, il posait la question des limites des soins palliatifs dans le soulagement de la souffrance des mourants. C'est le Dr Marcel Boulanger notre vice-président et mon complice et ami qui lui rendra hommage. Yvon Bureau, travailleur social engagé, Beauceron fier et indépendant fut de toutes les tribunes afin que soient respectées les volontés du patient. Son implication remonte à 1987.

À partir de 2009, il y aura accélération des événements. En novembre, le Collège des médecins du Québec rend public le rapport d'un comité d'éthique. Celui-ci avait étudié la question des soins appropriés de fin de vie pendant plus de deux ans. Lors de la publication du rapport, son président le Dr Yves Lamontagne souhaite un débat de société, car les lois actuelles placent les médecins dans une impasse éthique. Cette position démocratique est remarquable puisque le Collège des médecins du Québec est le deuxième après celui des Pays-Bas à reconnaître les limites des soins palliatifs dans certaines situations.

Il faut souligner la contribution de Madame Diane Demers spécialiste en droit de la santé, maintenant vice-rectrice au soutien à la vie étudiante et académique de l'Université du Québec. Elle a été dès la fondation notre conseillère juridique. Attentive au débat et très disponible, je ne compte plus les fois où je lui ai demandé son opinion. Madame Demers a contribué comme experte aux travaux de la Commission parlementaire sur la question de mourir dans la dignité.

Vers quoi dirigeons-nous nos actions dans un avenir proche?

L'AQDMD s'est engagée comme partie intervenante dans un combat juridique pour supporter la position de Madame Ginette Leblanc de Trois-Rivières, atteinte de Sclérose latérale amyotrophique. Des avocats du cabinet de Heenan Blaikie, Marie-Josée Hogue, Patrick Ferland, Véronique Roy et Mélissa Mc Mahon, nous représentent sur une base pro bono. Nous avons cependant la responsabilité de défrayer les coûts afférents d'une cause qui peut se terminer en Cour suprême. Le procès est prévu du 12 au 14 décembre prochain et la santé de madame Leblanc se dégrade rapidement. Le Procureur général du Canada a déposé les affidavits de quatorze experts. De notre côté, nous avons quatre experts qui agissent bénévolement et par conviction.

Les adversaires de toute modification aux lois actuelles ont des moyens financiers importants et sont aussi des lobbies très militants. Vous comprendrez pourquoi nous avons organisé cet événement-bénéfice. C'est tout un défi, mais en même temps, c'est emballant de saisir l'occasion de demander à la Cour suprême de revoir sa décision de 1993 dans la cause Rodriguez. La situation et les objections qui ont fondé ce jugement ne sont plus pertinentes.

Rien ne justifie que l'on ferme les yeux sur la souffrance de personnes qui serait soulagée si le choix de la mort médicalement assistée leur était possible.

Nous aurons une plus grande visibilité grâce à l'arrivée de Denys Arcand. Cela nous aidera à atteindre l'objectif de 30 000 \$ que nous nous sommes fixés.

Merci à vous tous et toutes pour votre présence et générosité et merci aux nombreux donateurs qui n'ont pu venir aujourd'hui.

***Présentation de monsieur Denys Arcand,
par Madame Hélène Bolduc, présidente de l'AQDMD***

Mesdames, Messieurs,

Je veux partager avec vous la fierté de recevoir Denys Arcand comme invité d'honneur. Certaines personnes présentes aujourd'hui sont des amis personnels de Denys Arcand et tous, nous sommes des admirateurs de son talent exceptionnel.

Selon moi, il est l'intellectuel et artiste le plus complet que le Québec ait produit. C'est un immense privilège pour nous qu'il ait accepté d'être le porte-parole de l'Association pour le droit de mourir dans la dignité.

Homme lucide, d'avant-garde et profondément humain, Denys a créé et réalisé des films qui nous ont fait rire et pleurer, qui nous ont choqué et fait réfléchir. Toujours sans mépris, mais avec un regard critique, il nous présente sa vision de la comédie humaine. Le cinéma ne remplace pas la littérature, mais il touche davantage un immense public, car le septième art est accessible à tous. Les auteurs, et les réalisateurs de films décrivent l'histoire de leur société comme Victor Hugo, Balzac et Zola le firent en leur temps.

Dans le documentaire « On est au coton », Denys Arcand raconte l'histoire des siens, qu'il aimerait peut-être moins soumis. Mais on sent du respect et de la tendresse pour ces ouvriers du textile. Il n'a que 28 ans à l'époque.

Mais 30 ans plus tard, dans les « Invasions barbares », le fils Sébastien réagira autrement quand il constate les conditions dans lesquelles son père Rémi va mourir. Il remuera ciel et terre pour lui procurer une fin de vie digne et prendra les moyens. Denys Arcand a osé montrer une euthanasie clandestine à l'écran, il y a maintenant 10 ans. Ce film a été acclamé par la critique internationale, a gagné des prix prestigieux et fut aussi un succès extraordinaire. Sans doute parce qu'il rejoignait notre inconscient collectif.

Je le remercie pour sa générosité, car il nous accompagnera dans notre mission pour obtenir le droit à cette ultime liberté. Il sera un excellent ambassadeur. Je lui laisse la parole.